

IGC du Ministère chargé de l'agriculture

Formulaire de désignation d'Opérateurs d'Autorité d'Enregistrement Locale (AEL)

Version et date du document : V 1.1 du 6 décembre 2010

Diffusion du document : interne administration

Identification du demandeur

Nom et prénom du demandeur :	
Nom de l'établissement :	
Adresse :	
Téléphone :	Fax :

Les agents s'engagent à mettre en œuvre sur leur poste de travail les procédures de sécurité qui leur seront transmises par les responsables de l'infrastructure de gestion des clés (IGC).

Les agents, avant leur prise de fonction, recevront une formation leur permettant de prendre connaissance de leurs obligations et des procédures associées à la fonction d'AEL.

Ils ont bien noté les dispositions de l'article 26 du titre premier du statut général des fonctionnaires (loi 83634 du 13 juillet 1983), les article 226-13 et 14 du nouveau code pénal concernant la confidentialité des données, ainsi que les articles 323-1 à 7 du nouveau code pénal concernant la protection contre la fraude informatique.

Identification des opérateurs d'AEL

Nom	Prénom	Téléphone	N° de Carte d'Identité Nationale OU N° de Passeport	Signature
	*1	*	*	*
	*	*	*	*
	*	*	*	*
	*	*	*	*

En tant que directeur de (*indiquer le nom de l'établissement*) :

Je soussigné (*indiquer le nom, prénom*) :

désigne les personnes identifiées dans le tableau ci dessus en tant qu'AEL.

Date

Signature

Ce document est à retourner en 2 exemplaires à :

Ministère chargé de l'agriculture
à l'attention du chef de centre
DGA-SDSI-CERI
BP 12668 31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

¹ Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004, vous êtes informés du caractère obligatoire des informations signalées par un « * ». Vous êtes de même informés de votre droit d'accès à ces informations, droit qui pourra s'exercer auprès de la SDSI du SG du Ministère chargé de l'agriculture.